

LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON

Société Européenne au capital de 151 427 201,70 euros
Siège social : 22, avenue Montaigne – 75008 Paris
775 670 417 RCS PARIS

Politique de rémunération des mandataires sociaux Assemblée Générale Mixte du Jeudi 15 avril 2021

Résultats des votes (Article R-22-10-14 IV du Code de commerce)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton qui s'est tenue à huis clos le jeudi 15 avril 2021, a approuvé sans modification les résolutions relatives aux politiques de rémunération des Administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2020, comme suit :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU VOTE	LIEN VERS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
10^{ème} Résolution Aménagements apportés pour l'année 2020 à la politique de rémunération des Administrateurs	Approuvée à 99,880%	Paragraphe 2.3.1 Page 189
11^{ème} Résolution Aménagements apportés pour l'année 2020 à la politique de rémunération des deux dirigeants mandataires sociaux	Approuvée à 82,347%	Paragraphe 2.3.1 Page 189
15^{ème} Résolution Politique de rémunération des Administrateurs	Approuvée à 98,763%	Paragraphe 2.1.1 Pages 176 et 177
16^{ème} Résolution Politique de rémunération du Président-directeur général	Approuvée à 78,196%	Paragraphe 2.1.2 Pages 177 à 179
17^{ème} Résolution Politique de rémunération du Directeur général délégué	Approuvée à 78,694%	Paragraphe 2.1.2 Pages 177 à 179